

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2025-312

Objet : Village du Père Noël du 12 au 14 décembre 2025

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

En raison du Village du Père Noël qui aura lieu du 12 au 14 décembre 2025 et afin de garantir la sécurité des usagers de la place du Général de Gaulle,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : STATIONNEMENT :

- Le stationnement sera interdit sur une partie du parking face à la médiathèque, **et ce, du mercredi 10 décembre à 13h30 au lundi 15 décembre 2025 à 17h (installation du manège pour enfants)** ;
- Le stationnement sera interdit sur les emplacements situés le long du terre-plein du Kiosque, côté ruelle, **et ce, du vendredi 12 décembre à 7h au lundi 15 décembre 2025 à 17h** ;
- Le stationnement sera interdit sur l'ensemble de la Place du Général de Gaulle depuis les feux jusqu'à la rue de l'Eglise, rue de la Résistance, Rue Odoul, allée des Giroflées, ruelles derrière le Kiosque et Monument aux Morts, et ce, **le dimanche 14 décembre 2025 de 15h30 à 19h environ**.

ARTICLE 2 : CIRCULATION :

La circulation sera interdite à tout véhicule (sauf services et secours) place du Général de Gaulle depuis les feux jusqu'à la rue de l'Eglise, y compris la ruelle derrière le Kiosque et la ruelle derrière le monument aux Morts, rue de la Résistance et rue Odoul, et ce, **le dimanche 14 décembre 2025 de 16h30 à 19h environ**, une déviation sera mise en place comme suit :

- Les véhicules venant de Cassel et se dirigeant vers Dunkerque seront déviés par la rue de l'Aubépine, allée des Giroflées, route de Steenvoorde puis rue d'Herzeele ;
- Les véhicules venant de Dunkerque et se dirigeant vers Cassel seront déviés par la rue d'Herzeele, route de Steenvoorde, allée des Giroflées , rue de l'Aubépine puis rue de Cassel .

Durant toute la durée de la déviation l'Allée des Giroflées sera mise en double sens.

Durant toute la durée de la parade qui circulera, à partir de 16h45 le dimanche 14 décembre depuis la rue de l'ancienne Abbaye jusqu'à la Place du Général de Gaulle en passant par la rue d'Herzeele, la circulation pourra être ralentie, voire déviée – arrêtée.

CIRCULATION PIETONS :

Durant la parade, qui aura lieu de la Place du Général de Gaulle jusqu'au boulodrome, rue de la Résistance, les artistes et les piétons emprunteront, pour traverser la rue d'Herzeele, le passage piéton face au numéro 64 (ex agence immobilière), des agents municipaux encadreront la traversée de cette voie avec des véhicules.

ARTICLE 3 : durant toute la durée du spectacle de la descente du père Noël de l'Eglise du dimanche 14 décembre 2025, de 17h30 à 18h15 environ, l'éclairage public de la place du Général de Gaulle sera éteint.

ARTICLE 4 : Ces restrictions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les services municipaux et prendront fin dès son retrait.

ARTICLE 5 : Tous les véhicules en infraction sont considérés en stationnement gênant (R417-10 du Code de la route) et pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

ARTICLE 6 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié, transmis :

Aux riverains

Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Vories Arrondissement de DUNKERQUE,

Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ,

Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 5 décembre 2025

le Maire,
David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication ou notification le 05/12/2025

Le Maire,

David CALCOEN

